TARENTAISE
VANOISE

Moûtiers, le 16 JUIN 2023

Monsieur le Sous Préfet
Sous Préfecture
BP 112
73200 ALBERTVILLE

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	OBJET DE LA TRANSMISSION
Délibération Comité syndical « Animation du grand cycle de l'eau – GEMAPI » CS Gemapi n° 2023-06-05–Choix d'aménagement pour la réduction des risques torrentiels au droit des hameaux du Laisonnay à Champagny en Vanoise-	**2**	Transmis pour contrôle de légalité Le Président Fabrice Pannekoucke Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise

Transmis en 2 exemplaires **dont l'un est à retourner à titre d'accusé de réception des actes joints** aux coordonnées de la collectivité émettrice.

ACTE RECU LE :
SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE
21 JUIN 2023
RECEPISSE

Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise
133 Quai Saint Réal
73600 Moûtiers

Délibération n° 2023-06-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : AVIS - Choix d'aménagement pour la réduction des risques torrentiels au droit des hameaux du Laisonnay à Champagny en Vanoise

Séance du 13 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice	20	Date de la convocation	02 juin 2023
Nombre de Délégués présents	11	Date de l'affichage	02 juin 2023
Nombre de Procurations	5		
Nombre de Délégués votants	11		
Pour	11		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 13 juin 2023 à 16h00 le Comité syndical « Animation du grand cycle de l'eau – GEMAPI »
, légalement convoqué le 02 juin 2023 , s'est réuni à la salle du conseil municipal à la mairie de Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de M. André Pointet, Vice-Président de l'APTV.

COM COM	Délégués Titulaires Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CCCT	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
CCCT	FAVRE Sandra		X		Pouvoir à Romain Sollier
CCCT	BURLET Daniel	X			
CCVA	DUNAND François		X		Pouvoir à André Pointet
CCVA	POINTET André	X			
CCVV	PULCINI Sylvain			X	Pouvoir à Jean François Chedal Bornu
CCVV	RUFFIER LANCHE René	X			
CCVV	PIDEIL Bruno			X	
CCVV	FAVRE Jean Pierre			X	
COVA	SPIGARELLI Lucien	X			
COVA	VIBERT Christian		X		Pouvoir à Silvestre Jean Louis
COVA	FAVRE Didier	X			
CCHT	DESRUES Guillaume				
CCHT	FRAISSARD Jean Claude		X		Pouvoir à Gérard Vernay
CCHT	MARTIN Patrick		X		
CCHT	LECLERCQ Mathieu			X	
CCHT	VERNAY Gérard	X			
CCHT	AMET Yannick				
ARLYSERE	THEVENON Raphael				
ARLYSERE	RIEU François	X			

COM COM	Délégués Suppléants Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CCCT	SELLIER Joseph			X	
CCCT	SOLLIER Romain	X			Pouvoir de Sandra

					Favre
CCVA	BRUNO Aurore			X	
CCVA	MATHIS Marc			X	
CCVV	CHEDAL BORNU Jean François	X			Pouvoir de Sylvain Pulcini
CCVV	SOUVY Florian			X	
COVA	PAVIET Rose			X	
COVA	SYLVESTRE Jean Louis	X			Pouvoir de Christian Vibert
CCHT	REGNIER Laurence			X	
CCHT	REVIAL Serge			X	
ARLYSERE	BRANCHE Philippe			X	
ARLYSERE	BURNIER FRABORET Frédéric		X		

Participe également à la séance : Sandra OLLIER – Directrice de l'APTV

-CCCT = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
-CCVA = Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche
-CCVV = Communauté de Communes Val Vanoise
-COVA = Communauté de Communes du Canton d'Aime
-CCHT = Communauté de Communes de Haute Tarentaise
-ARLYSERE

OBJET : AVIS - Choix d'aménagement pour la réduction des risques torrentiels au droit des hameaux du Laisonnay à Champagny en Vanoise

Monsieur le Vice Président rappelle que le Doron de Champagny a connu une crue majeure avec engravement massif en 2015 sur le secteur du Laisonnay, commune de Champagny en Vanoise. La commune a alors procédé à des interventions d'urgence afin de rétablir les écoulements du doron dans son lit initial. Ces interventions ont essentiellement consisté en un recalibrage du lit avec mise en cordon des matériaux le long du cours d'eau, formant des faciès de digues. Cette situation est administrativement irrégulière au vu de la loi sur l'eau (réglementation relative au décret digues de 2015).

La CCVV a engagé une étude en 2020 visant à la remise en état du site, à la régularisation en système d'endiguement de certains ouvrages digues ainsi qu'à la définition de travaux et à l'optimisation de la protection des enjeux contre le risque d'inondation. Un AVP a été livré présentant un projet de travaux ambitieux afin de protéger les enjeux en présence de crues majeures du Doron de Champagny et du torrent du Py, son affluent sur le secteur du Laisonnay.

A noter que les enjeux sont relativement limités: quelques bâtiments d'habitats non permanents et un parking au hameau du Laisonnay d'en bas et les bâtiments d'un refuge au Laisonnay d'en haut.

Plusieurs difficultés et contraintes à ce projet de travaux ont été identifiées par la CCVV en 2022:

- La réglementation sur les sites classés au titre du paysage,
- La situation foncière du Laisonnay
- L'adéquation entre l'importance des aménagements proposés et la faiblesse des enjeux en présence, en tenant compte de la nécessité d'intervenir de façon homogène sur l'ensemble du bassin versant

Ces différents éléments ont amené la CCVV a devoir reprendre l'étude précédemment réalisée et à réévaluer le contenu et les objectifs de travaux et de régularisation du système d'endiguement.

Le comité de pilotage de l'étude en cours s'est tenu en janvier 2023 afin d'évaluer les différentes possibilités d'aménagement du site. 4 scénarios plus ou moins ambitieux ont été analysés:

1 - Laisser en l'état le site	Ce scénario a été écarté car ne permet pas de répondre aux attentes réglementaires loi sur l'eau et site classé
2 - Arasement des merlons formant digues et restauration de l'espace de divagation du Doron	Ce scénario permet de répondre aux attentes réglementaires. En revanche, les bâtiments du refuge du Laisonnay d'en haut deviendraient exposés à des crues courantes du Doron
3 - **scénario intermédiaire de protection** Régularisation en système d'endiguement de la digue protégeant le refuge avec travaux de confortement de l'ouvrage Restauration de l'espace de divagation du Doron	Ce scénario permet de répondre aux attentes réglementaires. Les enjeux du Laisonnay d'en haut sont protégés contre les crues du Doron Les enjeux du Laisonnay d'en bas restent exposés Pas de protection contre les crues du Py
4 - **Scénario "complet" de protection** Correspond au projet de travaux initial Régularisation en système d'endiguement selon de la digue du refuge Restauration de l'espace de divagation du Doron Création d'une nouvelles digue massive	Ce scénario permet de répondre aux attentes réglementaires. L'ensemble du secteur est protégé face à des crues majeures du Doron et du PY.

A noter qu'à ce stade, un chiffrage des différents scénarios est impossible car très dépendant des solutions d'évacuations des matériaux qui seront définies ultérieurement.

Le comité de pilotage de l'étude a retenu le scénario 3.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical GEMAPI décide :

- de valider le scénario retenu par le comité de pilotage afin de permettre la réévaluation de l'AVP de travaux sur les base de ce scénario

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE

Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise

Transmis à la Sous Préfecture le 16 JUIN 2023
Publié le
Certifié exécutoire le

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE
21 JUIN 2023
RECEPISSE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.